

Du Mariage Chinois

par M. FLORENT MORTIER

L'étude du mariage comporte l'étude de ses formes essentielles, des conditions physiques et sociales des conjoints, des préliminaires, du cérémonial domestique, civil ou religieux au cours de la célébration du mariage ; il faut y ajouter l'examen de la situation et des rapports des époux, ainsi que les procédures de dissolution du mariage.

Cette matière étant très vaste nous nous bornerons à l'étude des fiançailles, des cérémonies du mariage. Parmi celles-ci nous rechercherons le rite principal. L'objet de cette étude est le mariage coutumier.

Le mariage étant l'union de l'homme et de la femme est de droit naturel, antérieur au droit civil et religieux, antérieur à toutes dispositions familiales et tribales. Aussi à l'exclusion des intéressés, personne ne peut former le lien conjugal.

Libre cependant aux Sociétés domestiques, civiles ou religieuses de donner leur adhésion aux unions de leurs membres ou ressortissants et de leur réserver des droits particuliers.

Dès la plus haute antiquité la famille chinoise exerça un pouvoir très étendu, on pourrait dire abusif, sur le mariage de ses membres.

Le code nouveau de la république a mis les choses au point.

En Chine on célèbre les fiançailles fort tôt. Il arrive même qu'on les célèbre avant la naissance des enfants. Deux amis se promettent, en toute sincérité, de fiancer leurs enfants au cas où ils en auront. Cette promesse ne se fait pas sans symbole. Les contractants déchirent un morceau de leur tunique et se le donnent en gage de fidélité.

Toutefois on songe généralement aux fiançailles vers l'âge de 12 à 13 ans des enfants. Sans doute les parents pourraient les célébrer directement, mais un usage millénaire veut qu'on fasse appel aux entremetteurs.

La première réponse à la demande en mariage est dilatoire : elle permet de prendre les informations opportunes. En cas d'acceptation, on procède à la fixation du prix. Celui-ci comprend une somme d'argent liquide, des pièces de coton, des parures, des bracelets, des boucles d'oreilles, des épingles pour le chignon. Les pièces d'étoffe serviront à la confection du trousseau de la fiancée. Le tarif peut s'évaluer de la façon suivante : pour les filles de première catégorie on demande une

balance d'argent, c'est-à-dire autant que la balance peut supporter, soit 50 Taels ; pour une fille de deuxième catégorie le prix est de 33 Taels.

Les épouses secondaires se paient plus cher et en argent vrai et non en monnaie cuivrée : car cela est plus noble.

Le jour de la remise de l'argent, l'entremetteur apporte en même temps quatre bouteilles d'eau-de-vie, dont deux sont plus grandes que les autres. Ces bouteilles sont entourées d'un morceau d'étoffe rouge : la couleur rouge passe pour un démonifuge.

La somme stipulée étant complète, le père de la fiancée débouche la bouteille, verse un peu du contenu dans un vase d'argent minuscule que l'entremetteur reçoit. Celui-ci répand quelques gouttes du liquide devant la tablette ou l'inscription des ancêtres. C'est une libation ; ensuite il offre l'encens et donne la prostration. Ayant accompli ce rite, il boit quelques rasades de concert avec le père de la fille. Les frères et sœurs de l'enfant reçoivent des bonbons et des friandises, ou une poignée de sapèques. Comme conclusion finale, les parents de la fiancée servent aux parents du jeune homme un modeste repas.

Dans la supposition cependant où la somme convenue ne soit point versée intégralement, le père de la jeune fille passe outre ou non, selon son bon plaisir : dans le dernier cas il prétexte l'impossibilité de boire le vin et son consentement est différé.

Les fiançailles sont-elles conclues, le père de la fille transvase l'eau-de-vie des bouteilles, les remplit de riz, de froment ou d'autres céréales et les renvoie à son futur gendre, en y ajoutant une paire de chaussures neuves, des bottes ou un chapeau de cérémonie.

C'est à ce moment qu'on soumet à quelque astrologue les horoscopes des deux jeunes gens dans le but de connaître l'heureux avenir.

Certains bouddhistes croient que les personnes unies par les liens de mariage dans une vie antérieure, le sont encore dans la vie présente. C'est là cependant une croyance plutôt populaire, appartenant à un folklore très ancien : car on sait que le bouddhiste, avisé et instruit, n'ajoute aucune foi à la métempsychose : la doctrine de la métempsychose étant contraire à sa doctrine de l'inexistence de toute âme.

Une croyance chinoise veut que le vieillard de la lune, Yue-lao, ait inscrit sur son livre, depuis longtemps, la longue liste des fiancés du monde d'ici bas. Ses décrets sont immuables : aussi tient-il dans sa besace les cordons rouges avec lesquels il lie les jambes des futurs conjoints. L'accord complet s'étant établi entre père et entremetteur, on procède à la rédaction du contrat (hourn-chou). Après la signature du contrat des fiançailles, le père n'est plus autorisé à donner sa fille à quelque autre prétendant.

Déjà dans la famille de la jeune fille se confectionne le trousseau de mariage, qui remplira le coffre rouge brillamment vernissé.

La date de la célébration du mariage est choisie à la suite d'une consultation du devin, qui l'écrit sur un papier rouge. L'entremetteur se charge de remettre ce billet heureux au père de la jeune fille (Soung jeu-tze, offrir le jour).

La veille du mariage, la famille du fiancé prépare le char de noces : il est orné de fleurs et de banderolles. Deux matrones y prennent place. L'usage veut qu'elles soient réputées pures, c'est-à-dire ce sont des veuves qui jamais n'ont convolé en secondes noces.

Le char emporte ces dames au domicile de la jeune fille ; c'est avec toutes les prévenances qu'elles y sont reçues au salon, où un repas leur est servi. C'est elles qui le lendemain procéderont à la toilette de la mariée. Elles lui dénoueront la tresse pour la remplacer par le chignon.

Au jour du mariage, des offrandes sont déposées devant l'autel des ancêtres dans la maison du jeune homme. La cérémonie y débute par l'annonce du grand événement aux ascendants de la famille. Le fils se prosterne devant l'autel et fait part aux défunts de son intention de remplir son plus grand devoir : la continuation de la lignée familiale, car malheur à l'homme qui entre dans l'autre vie sans avoir procréé sur cette terre !

C'est alors que le maître des cérémonies invite le père du jeune homme à prendre place dans un fauteuil. Le fils ayant reçu une coupe de vin, en asperge le sol de quelques gouttes, fait trois genuflexions devant son père et boit le liquide. Le père fait alors la recommandation suivante : « Cherchez celle qui sera votre femme ; mais soyez toujours prudent et circonspect. » Après quoi le fils monte en char ou à cheval et part pour la maison de sa fiancée. Il est escorté par un porteur de flambeau. C'est là une coutume très ancienne rappelant le transfert de la fiancée au foyer conjugal à la faveur de la nuit, afin de dépister les mauvais esprits.

Le fiancé est reçu à la porte de la maison par le père de la fiancée, pendant que la jeune fille est agenouillée devant l'autel des ancêtres. Le père la rejoint et lui inculque d'obéir désormais aux parents de son mari. La mère de son côté vient lui poser sur la tête la couronne de fleurs de mariée et la couvre d'un voile rouge, disant : « ayez courage et obéissez à votre mari. »

En ce moment le jeune homme est introduit ; de concert avec sa fiancée, il se prosterne devant l'autel des ancêtres de sa famille nouvelle et vénère avec elle le ciel et la terre.

Alors la fiancée est conduite au char enrubanné. Si elle y est enfermée, le mari seul est le dépositaire de la clé. Le char est orné du mot « fou » bonheur : il est traîné par un cheval et non par un mulet : ce qui serait néfaste, le mulet étant un animal stérile.

C'est le fiancé qui ouvre la marche du cortège. Une suite de porteurs se chargent du mobilier et des cadeaux de l'heureuse élue. Les amis font escorte aux fiancés et collent des bandelettes rouges sur les murs, les arbres, les grosses pierres de la route : question d'écarter les « cha » ou esprits malfaisants, qui apparaissent sous la forme de chèvres ou de coqs rouges. Les apercevoir serait pour les fiancés de fort mauvaise influence.

Arrivé devant sa maison paternelle, le jeune homme s'empresse de faire descendre sa fiancée de la voiture.

Dans l'embrasure de la porte d'entrée se trouve un hache-paille qui est activement actionné, cependant qu'un petit feu brûle sur le seuil : tout cela dans le but d'effrayer les mauvais esprits désireux d'entrer avec la fiancée. Celle-ci est portée à l'intérieur en passant par dessus le feu.

Un poteau a été planté au préalable dans la cour intérieure : un crible, un cercle de cuivre et des bandelettes de papier rouge s'y balancent : des drapelets rouges sont collés aux murs. Ce sont autant de démonifuges. En ce jour les âmes des suicidés et des personnes mortes de mort violente, sont spécialement redoutables.

Avant de faire leur entrée dans la maison, les fiancés se prosternent et vénèrent de concert le ciel et la terre, ainsi que les cinq directions : l'est, l'ouest, le sud, le nord et le centre de la terre. (pai t'ien ti, dou fang). C'est le culte millénaire de l'homme au ciel et à la terre qui nourrissent tous les êtres.

Rappelons qu'une offrande au ciel et à la terre par les jeunes mariés, était prescrite à Athènes (Proclus Liv. V).

Au cas où un jeune homme épouse le même jour deux jeunes filles, il fait avec elles ensemble la grande prostration et se place pour cet acte de dévotion au milieu d'elles.

S'étant levés les fiancés pénètrent dans la cuisine de la maison et y offrent à Tsao Ye, le dieu de l'âtre : C'est alors qu'ils se rendent dans la chambre nuptiale. Là les matrones remplacent la robe rouge de la jeune fille par une autre toilette. On remplit d'eau-de-vie deux petites coupes, attachées ensemble par un cordon rouge. Ces coupes sont remises aux fiancés qui y boivent, se les échangent ensuite et les vident d'un trait. C'est le moment pour les matrones d'allumer la mèche rouge, qui brûlera dans la chambre nuptiale : c'est la lampe de longévité.

Le rite des coupes est très ancien. Jadis ces coupes étaient deux moitiés d'unealebasse qui figurait dans l'antiquité l'abondance et la richesse. Les livres classiques de la Chine en font déjà mention.

En cas de double mariage, le jeune homme conduit successivement ses deux fiancées, à leur chambre nuptiale et accomplit avec elles le rite de la coupe.

Disons que souvent le jeune homme voit, lors de cette cérémonie, pour la première fois les traits de sa future femme, dont jusqu'alors, les voiles ont couvert le visage. Rappelons à ce propos que toutes les négociations préliminaires eurent lieu par intermédiaire et en dehors de l'initiative des intéressés principaux, le mariage étant une affaire de famille et non d'individus.

La cérémonie des coupes étant achevée, les réjouissances et le festin commencent pour toute la famille et les invités.

Au lendemain, après la première cohabitation, les deux époux s'en vont présenter leurs hommages aux parents du jeune homme et à ses ancêtres. C'est l'acceptation de la jeune fille par la famille. Ils y sont conduits par les matrones qui portent deux pièces de soie.

Alors les jeunes gens se prosternent devant les parents et font une quadruple inclination. Après quoi le jeune homme se retire dans un appartement voisin, cependant que la jeune femme offre une pièce de soie à chacun des parents.

L'acceptation de ces présents signifie l'acceptation de la fille.

Nous avons retracé la cérémonie du mariage dans ses grands traits. Les particularités se multiplient sans doute selon le rang social et les moyens financiers des deux familles. Toute une littérature peut se développer autour des détails de l'habillement, des cadeaux, des rites divers, des mets du repas etc. etc. Les auteurs classiques, les commentateurs, les écrivains se sont fait un devoir de traiter un sujet si important. La tradition a veillé avec un soin jaloux sur la transmission des coutumes ancestrales. Il est cependant assez curieux de constater que nous n'ayons aucun avis autorisé et décisif, quant au rite essentiel de la cérémonie du mariage.

Les voyageurs, les résidents et les auteurs étrangers seraient à leur tour fort embarrassés pour se prononcer à ce sujet. Et cependant le fait n'est pas sans conséquences.

Rappelons qu'en Europe et dans nos temps modernes nous sommes faits à l'idée que le rite essentiel du mariage est l'expression du consentement mutuel des époux. Et en réalité sans ce consentement des deux intéressés rien n'est fait, tout l'apparat apporté par le maire et ses adjoints, par le célébrant et par les témoins est vain sans ce consentement réel :

consentement donné en connaissance de cause et exprimé d'une façon quelconque mais sensible. Bien plus, le mariage naturel peut se comprendre sans l'assistance des représentants des sociétés civiles, religieuses ou familiales. Nombre de peuples font consister l'expression de ce consentement dans un acte fait simultanément, les époux mangent, boivent, offrent aux divinités, se baignent ensemble.

D'autres, comme les nagas de l'Assam aux Indes, joignent à cette action commune le consentement exprimé verbalement.

Il est permis de formuler quatre hypothèses relativement au rite principal dans le mariage coutumier chinois. Les uns, comme les voyageurs Huc et Gabet, ont cru que le rite essentiel consiste dans la vénération du ciel et de la terre par les jeunes fiancés après l'arrivée du prétendant dans la maison de son beau-père.

« Le fiancé étant reçu dans la deuxième cour intérieure présente à son beau-père une oie sauvage. Le maître des cérémonies la passe à la fiancée. Alors les deux fiancés se rencontrent pour la première fois, se saluent profondément et se prosternent simultanément à genoux pour vénérer le ciel et la terre... Il semble bien que ceci est le point capital de toute la cérémonie et doit être considéré comme le symbole de l'union conjugale ».

D'autres ont placé le rite essentiel dans la prostration donnée au ciel et à la terre après l'arrivée de la fiancée dans la maison du fiancé. De fait il serait assez curieux que la cérémonie de mariage eût lieu dans la maison de la jeune fille : car on ne peut oublier combien secondaire paraissait de tous temps, le rôle de l'épouse à son propre foyer et dans la famille de son mari. D'autres et c'est le plus grand nombre, voient le rite principal dans l'échange des coupes d'eau-de-vie dans la chambre nuptiale. Cette cérémonie paraît plus proche du mariage naturel qui est un acte privé. Les prostrations successives devant le ciel et la terre, devant le dieu de l'âtre, devant les tablettes des ancêtres ne paraissent que des politesses répétées.

Rappelons que même au sein de nos religions européennes, le mariage peut être indépendant de toute cérémonie religieuse concomitante : le mariage consistant dans l'expression du consentement mutuel.

Reste une quatrième hypothèse : elle paraît très conforme à l'esprit de la tradition chinoise sur le mariage et au pouvoir très étendu de la famille sur les individus. Elle nous présente le mariage sous un aspect inaccoutumé.

La cérémonie principale consisterait dans l'acceptation définitive de la jeune femme par les parents du jeune homme, le lendemain ou plus tard et même après cohabitation.

C'est le patriarche chinois qui conclut l'union. Cela nous paraît moins paradoxal quand nous pensons que les parents du mari conservaient, sous la législation ancienne à peine abolie, le pouvoir de divorcer en certains cas leur fils d'avec sa femme même contre son consentement.

A l'époque des Tcheou, après les diverses cérémonies, la jeune femme n'était pas encore sensée appartenir à la famille du jeune homme.

Le lien conjugal ne commençait à exister qu'après la présentation aux beaux parents.

Si ceux-ci étaient décédés, elle était amenée au temple ancestral pour y être présentée.

Tchentze demanda à Confucius, « Si une jeune femme mourait avant la cérémonie, quelle serait sa situation ? » Ce dernier répondit : « Sa dépouille ne serait pas admise au cimetière des ancêtres de son mari, mais transportée à celui de sa propre famille. »

Sous la dynastie du Song la cérémonie de la présentation au temple ancestral avait lieu le troisième jour. Cette coutume avait été suivie sous la dynastie des Ming et de Ts'ing. Sous la république la présentation se fait le jour même.

La quatrième hypothèse semble plus en accord avec l'esprit Chinois. Aussi en ces derniers temps la réaction de la jeunesse chinoise s'est déclarée surtout contre l'influence prépondérante des parents dans l'arrangement des mariages.

L'action féminine a mené une campagne très active contre ce qu'elle appelait « le mariage par achat. »

Le code nouveau a remanié la législation sur les fiançailles et le mariage.

L'article 972 stipule que le mariage doit être consenti par les parties elles-mêmes.

L'article 982 veut que le mariage soit une cérémonie publique en présence de deux témoins et que l'acte de mariage soit signé par les deux contractants.

C'est la rupture du présent avec le passé.